

La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville : suite

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 43

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que se l'incourâ refusâvé, n'iaivâ pas méche. Adon ie dit à sa donna d'allâ à la tiura po tatsi dé décida l'hommo dé la religion.

— Monsu l'incourâ, dit-clle, noutron valet a bin einvia dé preindrè onna fenna, allâ pi; se c'étaï on effé dé voutra bontâ dé l'ai accordâ la permechon... Cein travaillè coumein on bijou, monsu l'incourâ; cein vo fâ dâi riès à la tserri asse drâités qu'on chierdzo.

— Voutron valet est on paysan baptsi: ye n'a jamé su on mot dé catsimo; ne sâ pas pirè que Jésus-Christ est moo...

— Diabllie, fe la bouna fenna ein copeint lo sублиet à l'incourâ, no z'autré dzeins dé la campagne, on ne liai pas lé gazettés, on ne savâi pas pi que l'étaï malâdo.

C. C. D.

La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville.

V

Le gouvernement de Berne faisait tout ce qui était en son pouvoir pour établir la réforme dans ses nouveaux états comme il l'avait déjà fait dans ses anciens états. Ce vaste mouvement inquiétait fort la population de Lutry; car le conseil général s'étant assemblés le 9 avril, qui était le dimanche des Rameaux, fit les trois réglemens que voici: « 1° Que nul ne devait procurer de faire venir un ministre dans le lieu pour y prêcher, sous l'amende de 10 livres. 2° S'il en venait quelqu'un par hasard on ne l'irait point écouter; qu'on le laisserait passer sans lui faire aucun outrage. 3° Que nul ne devait procurer de gêner ni mutiler les images, ni dans l'église, ni ailleurs, ni faire aucune violence à l'église, sous la même amende. »

Le 16 juillet, le conseil souverain de Berne résolut qu'une dispute publique de religion aurait lieu à Lausanne. Il en fixa l'ouverture au 1^{er} octobre. Le décret en fut publié peu de jours après et affiché à la porte de toutes les églises. Ce décret fut adressé aux ecclésiastiques de tout le pays, avec ordre de se rendre à Lausanne pour le jour susdit, afin d'y rendre raison de leur foi et de la soutenir par les Saints-Evangiles. Guillaume Farel, ce célèbre réformateur, sorti du Dauphiné, composa dix thèses sur lesquelles devait rouler la dispute. Le bruit de cette prochaine controverse publique se répandit bientôt de tous côtés et parvint à la connaissance de l'empereur Charles Quint qui était alors en Italie. Ce monarque écrivit aux Lausannois pour leur ordonner de s'opposer à ce que cette dispute eut lieu, disant qu'un Concile devant s'assembler l'année suivante, les différends en fait de croyance religieuse y seraient sérieusement discutés.

Cette lettre fut lue en Conseil le dimanche 23 juillet et il prit les trois résolutions suivantes: 1° De vivre en bons chrétiens, c'est-à-dire en bons catholiques; 2° de vivre paisiblement avec ceux qui sont d'un sentiment contraire en fait de religion, en se supportant mutuellement; 3° enfin, de ne faire aucun outrage aux églises, ni aucune innovation, en attendant la décision du futur Concile. Puis, ils envoyèrent à Berne des députés, de concert avec ceux de Lavaux, pour demander que cette dispute n'eût point lieu, vu les troubles qui résulteraient d'un changement de religion.

Les seigneurs de Berne, qui avaient pris la place de leur évêque, n'eurent aucun égard aux représentations qu'on ne cessait de leur adresser. Ils poursuivirent leur œuvre sans se laisser arrêter par aucun obstacle.

Pour en revenir aux préparatifs de la dispute, le décret en fut publié vers le milieu du mois d'août dans tout le Pays de Vaud. Le mayor de Lutry le signifia au conseil de ville. Catholiques zélés, comme ils l'étaient encore, ils résolurent de s'opposer de toutes leurs forces à ce que cet édit reçut son exécution, disant qu'il était opposé à leurs libertés et à leurs privilèges. Ils envoyèrent deux députés à Lausanne et deux à Cully pour conférer ensemble sur cette affaire et en

attendant ils prièrent le mayor de ne pas publier le décret avant d'avoir pris en commun une résolution. Les deux paroisses de Lutry et de Villette envoyèrent aussi une députation à Fribourg pour parler au curé et aux autres ecclésiastiques de cette ville et leur communiquer les thèses qui venaient d'être publiées, afin qu'ils se rendissent à Lausanne, pour les combattre; mais aucun de ces messieurs ne voulut s'en donner la peine.

Au mois de septembre les trois paroisses de Lavaux, Lutry, Villette et St-Saphorin eurent encore une conférence avec ceux de Lausanne et tentèrent une nouvelle démarche auprès de LL. EE. Elle fut accueillie avec bienveillance, en donnant l'assurance « qu'on avait nul dessein de leur ôter leurs privilèges, puisqu'on venait tout fraîchement de les leur confirmer; mais, qu'il s'agissait uniquement d'affaires de religion et que les délégués qu'on enverrait à Lausanne leur apprendraient le reste. »

Les paroisses de Lavaux n'avaient donc pas d'autre parti à prendre que de se soumettre en envoyant à la dispute de Lausanne leurs délégués. Ceux de Lutry furent Jean Dumur, François Blanchet et Jean Marsens. C'est à la diligence et à l'exactitude de celui-ci qu'on est redevable d'une foule de détails aussi précieux qu'intéressants sur cette époque si agitée et qu'il avait soin de consigner dans son manuel.

A l'approche de la dispute, les chanoines de Lausanne furent dans une indicible angoisse. Le 26 septembre, ils prièrent le conseil de veiller à la conservation de leur chère et si belle cathédrale. Pour les rassurer, le conseil les invita, ainsi que les paroisses de son ressort, à apporter en ville les ornements et autres objets précieux des églises pour les mettre en lieu de sûreté.

Le jour mémorable et tant redouté était enfin venu. Voici les noms de ceux qui devaient prendre part à la dispute. Les représentants de l'ancien parti catholique étaient un Jacobin, nommé Dominique de Montbosc qui avait prêché le carême précédent à Lausanne; puis, un médecin français, nommé Claude Blancherose, établi à Lausanne; ensuite, Jean Mimard, maître d'école à Vevey; Dom Jaques Drogy, vicaire à Morges; Ferdinand Loys*, capitaine de la société de la jeunesse de Lausanne; dom Pierre Bérilly, vicaire à Prévessin, et enfin Jean Michod**, doyen et curé de Vevey. Quant aux ecclésiastiques de Lausanne, il est triste d'ajouter que, de 50 chanoines, de 5 curés de paroisse et d'un si grand nombre de religieux, tant dominicains que cordeliers ou franciscains, sans compter le vicaire, aumônier, chapelain, il n'y eut pas un seul d'entr'eux qui osât se présenter à la dispute. Les chanoines pour se disculper de leur ignorance, se bornèrent à lire deux protestations contre la légitimité de la dispute qui devait se faire, puis se retirèrent sans vouloir rien entendre.

Du côté des réformés, il n'y eut proprement que Guillaume Farel et Pierre Viret. Pierre Caroli y prit aussi quelquefois la parole. Jean Calvin y parla deux fois et Antoine Marcourt seulement une fois.

Cette dispute, qui dura plusieurs jours, eut pour résultat d'ouvrir les yeux à un grand nombre de personnes. De ce nombre, furent les deux députés de la paroisse de Villette, Jaques Clavel et Aimé Sordet.

Ils revinrent de là si fermement persuadés et convaincus de la vérité de la religion réformée, qu'ils emmenèrent avec eux Pierre Viret pour prêcher à Cully. Jaques Drogy, vicaire à Morges, l'un des principaux défenseurs du catholicisme, fut aussi gagné à la réforme, et après l'avoir ouvertement embrassée, il devint plus tard pasteur à Bevaix, dans le comté de Neuchâtel.

* Ferdinand de Loys embrassa plus tard la réforme et en fut un des plus zélés et des plus honorables défenseurs. Ses descendants sont demeurés fidèles à la foi de leur aïeul par leur sincère attachement à l'église.

** Il paraît que le curé Jean Michod, doyen à Vevey, embrassa aussi la réforme. Son nom, du moins, figure dans le décret du comte de Martinengues, gouverneur de Savoie, en réponse à une requête de bourgeois de Thonon, demandant des ministres. Cette requête est de 1589. « Permis à Jean Michod de prêcher à Nernier. »

(La suite prochainement.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.